



THE WORLD MEDICAL ASSOCIATION, INC.

B. P. 63 - 01212 FERNEY-VOLTAIRE Cedex, France
28, avenue des Alpes - 01210 FERNEY-VOLTAIRE, France

Telephone : 50 40 75 75
Fax : 50 40 59 37

Cable Address:
WOMEDAS, Ferney-Voltaire

Septembre 1992

10.AA
Original: anglais

**DECLARATION DE L'ASSOCIATION MEDICALE MONDIALE
SUR
LA SECURITE ROUTIERE ET L'ALCOOL**

Adoptée par la 44e Assemblée Médicale Mondiale
Marbella (Espagne), Septembre 1992

PREAMBULE

Les morts et les blessés des accidents de la route constituent avec les collisions entre piétons et véhicules un problème majeur de santé publique. Parce que bon nombre de ces victimes sont des jeunes, les années d'espérance de vie ainsi perdues contrastent avec les principales épidémies modernes de maladies cancéreuses et cardio-vasculaires.

Dans de nombreux pays où la consommation d'alcool fait partie intégrante du quotidien, il a été constaté que la conduite en état d'ébriété était à l'origine d'à peu près la moitié du nombre de morts et de blessés graves dans les accidents de la route.

Par conséquent, les mesures interdisant la conduite en état d'ébriété permettront d'améliorer considérablement la sécurité routière et de réduire sensiblement le nombre de victimes et de blessés.

La conduite d'un véhicule suppose l'acceptation d'un certain nombre de risques. L'automobiliste prudent contrôlera toujours les risques rencontrés tout en s'assurant que le niveau du risque ne dépasse jamais ce qu'il estime être pour sa part inacceptable. L'alcool altère la subjective évaluation des risques du conducteur et son attitude tend alors à devenir dangereuse en même temps que son aptitude à conduire, mesurée en toute objectivité, se détériore sous l'effet de l'alcool. Tout ceci est à l'origine des accidents de la route liés à la consommation d'alcool.

La personne qui décide de conduire en état d'ébriété est en matière de risques confronté à une décision analogue. Les risques à prendre en considération comprennent notamment une conduite prudente. Progressivement, l'appréciation personnelle de ces risques s'altère sous l'effet de l'alcool. C'est pourquoi il importe que l'automobiliste prenne la décision de conduire ou pas avant de consommer une quantité d'alcool qui viendra altérer ses perceptions. Cela veut dire que le taux limite légal de concentration d'alcool dans le sang devra se situer à un niveau assez bas où l'évaluation des risques demeure tangible pour tout le monde.

Les problèmes importants de santé publique nécessitent la coordination des modes d'action. Ces derniers, pour être efficaces, devront se fonder sur l'analyse détaillée du problème appartenant en propre à un pays ou à une culture. Dans la plupart des pays les accidents de la route liés à la consommation d'alcool touchent de manière disproportionnée les adolescents et les jeunes adultes et il convient de déployer tous les efforts visant à réduire leur consommation d'alcool. Dans beaucoup de ces cas, le problème de l'alcoolisme sur la route est lié au problème de l'alcoolisme dans le milieu du travail ou dans le milieu familial.

Ces programmes, pour être féconds, devront porter sur:

- l'éducation de la population sur la gravité du problème et sur les raisons du danger de l'alcool pour l'automobiliste aux fins de changer le comportement des individus envers la conduite et la consommation d'alcool;
- le soutien de ce changement de comportement par la mise en vigueur de mesures coercitives et de sanctions légales adéquates;
- l'identification des sujets alcooliques problématiques qui nécessitent la mise en place de mesures additionnelles.

RECOMMANDATIONS RECOMMANDATIONS

L'Association Médicale Mondiale exhorte les associations médicales nationales à promouvoir les principes suivants:

1. Les accidents de la route liés à la consommation d'alcool constituent un problème majeur, évitable, de santé publique. Les ressources de santé publique doivent être attribuées proportionnellement à l'importance du problème.
2. La mise en place de mesures de prévention demande de bien comprendre les groupes d'âge et les groupes sociaux intéressés et les conditions sociales qui sont le plus souvent la cause de leurs problèmes; ces derniers devant faire l'objet d'une recherche détaillée. Dans le cas de groupes sociaux spécifiques, il convient de mettre en place des stratégies globales de réponse. Cela peut entraîner une limitation de la consommation d'alcool, et pour les personnes impliquées dans la vente de boissons alcoolisées, le partage des responsabilités liées aux conséquences de la vente. L'éducation doit se donner pour but de changer les comportements, étayé, si nécessaire, de sanctions et mettre l'accent sur l'élimination de l'alcool sur le lieu de travail.
3. Les accidents de la route liés à la consommation d'alcool doivent être considérés comme l'un des problèmes de l'alcoolisme alors que parmi d'autres, se trouvent les accidents du travail, les discordes familiales, la violence et la maladie. Cela doit être pris en considération lors du traitement médical ou judiciaire du patient.

- a) Il ne faut jamais perdre l'espoir de pouvoir réhabiliter un sujet alcoolique. Lorsqu'un automobiliste présente un excès d'alcool dans le sang (ou dans l'air expiré), il convient de déterminer la nature des autres problèmes liés à l'alcoolisme et si nécessaire l'inclure dans un programme de réhabilitation.
- b) Ces programmes de réhabilitation seront alimentés par des fonds publics, vu que le manque de solution au problème de la dépendance de l'alcool entraîne des risques pour le bien commun.
4. L'éducation de la population veillera à bien faire comprendre les effets graduels de l'alcool sur l'aptitude à conduire et sur l'évaluation des risques. Il ne faut pas oublier les effets que l'excès d'alcool produit généralement sur la santé, et il faut amener le public à une plus grande reconnaissance des risques accrus de complications médicales lorsque la victime est un sujet alcoolique.
- a) Le premier message de santé est de toujours faire preuve de modération en matière de consommation d'alcool.
- b) Le message spécifique est de ne pas conduire en état d'ébriété.
- c) Le problème de la consommation d'alcool chez les adolescents et chez les jeunes conducteurs doit figurer dans les programmes éducatifs sur les effets de l'alcool dispensés pendant la scolarité en vue de faire prévaloir une attitude responsable envers la conduite et l'alcool. Il faudra dans le même temps prendre en considération les autres problèmes liés à la consommation d'alcool.
5. Les médecins doivent admettre la nécessité de fixer, pour les automobilistes, le taux d'alcoolémie à un niveau assez bas et qui ne dépassera pas 50mg pour 100ml de sang ou une quantité égale d'air expiré.
- a) Un faible taux d'alcoolémie produit de faibles résultats si l'application de la loi est mal définie. Les associations nationales doivent appuyer les recommandations suivantes:
- i) tout automobiliste victime d'un accident grave sera soumis à un test d'alcoolémie (dans le sang) ou à un alcootest (dans l'air expiré).
- ii) la pratique au hasard de ces tests sera soit généralisée, soit effectuée à des périodes où les accidents de la route liés à la consommation d'alcool sont, selon les sondages, plus particulièrement susceptibles de se produire.

